



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

19 mars 2025

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal.](#)

L'appel nominal fait ressortir la présence de 33 conseillers, et 9 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. **Adoption** de l'ordre du jour.

La présidente modifie l'ordre du jour ; Remplacement du point 6 par la communication 01/25 de la municipalité.

L'ordre du jour modifié est accepté

### 2. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance du 2 octobre 2024.

Adopté tel que présenté



### 3. Communication du bureau

Madame la Présidente, Line Seewer, annonce les prochaines séances du Conseil : le 14 mai et le 11 juin 2025.

Elle donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Claude Guillemin. En conséquence, un siège est à repourvoir au sein du GDSR ainsi qu'à la commission d'urbanisme.

Elle informe ensuite que les dates des élections communales 2026 sont désormais publiées sur le site de l'État de Vaud, et invite les présidents de groupement à les consulter.

Concernant la modification du règlement du Conseil communal, elle rapporte qu'un avant-projet de modification de la Loi sur les communes est en cours, avec une révision prévue d'ici 2026 ou 2027. Dès lors, elle estime inopportun de constituer une commission pour modifier le règlement actuel dans l'immédiat.

En lien avec une demande antérieure relative à la lecture du procès-verbal en début de séance, elle précise, après consultation de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), qu'un membre du Conseil peut en faire la demande. Si la majorité de l'assemblée est obtenue, le PV peut être transmis en amont, en même temps que la convocation et les rapports, avec la mention « projet ».

À propos de la proposition d'intégrer un paragraphe de la commission des finances dans le rapport de la commission ad hoc, la Présidente informe que cela n'est pas autorisé. Chaque commission doit rapporter en son nom propre. La commission des finances devra donc produire un rapport séparé.

Elle propose que les commissions intercommunales, telles que l'ASPHIL ou l'EPUDEHL, présentent chaque année un bref rapport d'activité au Conseil. Cette proposition est soumise à l'assemblée et acceptée à la majorité. Il est décidé que l'ASPHIL présentera un rapport lors de la prochaine séance.

La Présidente informe également qu'une nouvelle caméra a été installée à l'écopoint du Grand Cercllet 5, avec activation prochaine, autorisée par la préfecture.

Enfin, elle rappelle que les membres des commissions doivent s'assurer eux-mêmes de leur remplacement en cas d'absence, en contactant leur suppléant. Ce n'est pas au Bureau du Conseil de gérer ces remplacements.

Les communications de la Présidente prennent fin.



**4. Préavis No 37-25** relatif à une demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple, rapport de la Commission lu par **Monsieur Leonid Ruleski, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**Monsieur le Municipal Julien Cattin** remercie la commission pour son rapport très complet.

Il projette à l'écran l'instrument concerné, un orgue de taille moyenne, et commente les réparations nécessaires. Il souligne que ces travaux s'inscrivent dans un relevage classique, à effectuer tous les 20 à 30 ans, afin d'éviter une détérioration plus importante. Il rappelle que cet entretien constitue un investissement patrimonial raisonnable sur le long terme, notamment pour Roche, cité de l'orgue. L'orgue, peu utilisé au quotidien, reste toutefois apprécié lors de cérémonies telles que messes, enterrements ou événements.

Il se tient à disposition pour toute question.

**La Présidente** demande s'il y a d'autres interventions. Personne ne se manifestant, le débat est clos et les conclusions du préavis sont rappelées.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N° 37/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de relevage de l'orgue du Temple.</li><li>2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 25'265.15.</li><li>3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.</li><li>4. De prélever un montant de CHF 25'265.15 sur le fond de réserve 9282.5 Nature et patrimoine</li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 37/25 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



**5. Préavis No 38-25** de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chaussées. Rapport de la commission nommée lu par **Madame Linda Schiavone, Conseillère**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Et

Le rapport de la Commission des Finances est lu par **Monsieur Pascal Mijajlovic, Conseiller**, qui demande aussi d'accepter les conclusions de ce préavis, tel que présenté.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal**, remercie les commissions pour la qualité de leurs rapports.

Il complète l'analyse en soulignant que les années 2023 et 2024, particulièrement humides, ont fragilisé certaines routes à l'intérieur du village. Face à cette situation, la Municipalité a réfléchi à une stratégie permettant de prévenir l'apparition de nids-de-poule, souvent causés par le soulèvement de 3 à 4 cm de la couche de surface du goudron.

Une solution de colmatage à chaud a été identifiée comme efficace. Elle a notamment été observée à Port-Valais, où elle a donné entière satisfaction : aucun signe de dégradation un an après les travaux.

La durabilité du procédé est estimée entre 5 et 10 ans, selon les conditions météorologiques futures. Cette intervention permettrait d'éviter des travaux bien plus coûteux de rabotage et de regoudronnage.

Avec environ 33 km de routes à traiter (colmatage à chaud + fissures), l'ampleur du travail est conséquente. Il est envisagé, à terme, d'intégrer ce type d'entretien de manière récurrente au budget communal, afin de ne pas devoir systématiquement passer par un préavis spécifique.

Il précise également que l'entrée du giratoire, en très mauvais état, présente un danger important. Une réfection urgente est prévue à cet endroit, avec une technique de goudronnage complète.

**Monsieur Chavannes** se tient à disposition pour toute question.

**Monsieur Valmir Mustafa**, conseiller, propose d'étudier la possibilité pour la commune d'acquérir ses propres machines de colmatage et de former un ou deux employés de la voirie afin de pouvoir traiter régulièrement les fissures routières. Il évoque l'idée de réaliser un état des lieux régulier et d'intervenir ponctuellement, afin d'éviter des travaux lourds et coûteux tous les cinq ans.

**Monsieur Chavannes** répond que ce type d'intervention exige une expertise technique spécifique. L'entreprise mandatée dispose de 40 ans d'expérience et de machines professionnelles adaptées. Il mentionne que certaines communes tentent des réparations en interne avec du matériel léger, mais que cela reste très sommaire et peu efficace.

Il souligne que les employés de la voirie ont déjà une charge de travail importante, et que ce type d'intervention ne peut être improvisé. Bien qu'il n'exclue pas qu'à l'avenir des collaborations intercommunales puissent émerger sur ce sujet, il estime qu'à ce jour, il est préférable de confier ces travaux à des entreprises spécialisées.

**Monsieur Teixeira, Conseiller**, questionne la concrétisation du plan vélo 2030, évoqué à plusieurs reprises, et s'interroge sur son avancement réel.



**Monsieur Blanc, Municipal**, confirme que le plan existe, élaboré dans le cadre de la *Cooridat* (Villeneuve, Roche, Rennaz, Noville) et intégré au Plan directeur intercommunal (PI) ainsi qu'au Plan d'agglomération 5e génération (PA5), soumise à la Confédération fin mars. En cas d'acceptation, le projet pourrait bénéficier de subventions fédérales (30 à 40 %).

L'attente de cette décision explique le ralentissement des démarches concrètes. Si le PA5 est validé, les travaux prioritaires (dont la rue du Grand-Saint-Bernard, la rue de la Gare et l'axe Gare–Rotzéranne) débuteraient dès 2028. Un itinéraire cyclable structurant est également à l'étude, longeant les voies ferrées côté plaine, en coordination avec le Canton.

La Municipalité reste à disposition pour toute question.

**La Présidente, Madame Line Seewer**, déclare le débat clos et rappelle les conclusions soumises au vote.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N° 38/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chaussées
<b>Ouï</b>	Le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis.</li><li>2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 106'600.00 ;</li><li>3. De financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités ordinaires ;</li><li>4. De prélever un montant de CHF 106'600.00 sur le fond de réserve travaux (9282.3)</li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 38/25 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



6. Communication 01/35 de la Municipalité au Conseil communal relatif au préavis 67/21

[Madame la Syndique Aurélie Tulot](#) fait lecture de la communication transmise

7. Nomination d'une commission chargée d'étudier le préavis pour l'adoption du volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité Rivelac ( SRGZA)

[Monsieur Thierry Blanc, Municipal](#), fourni plus d'explication et présente la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA), qui réunit plusieurs communes pour assurer un développement économique cohérent des zones d'activité. Après une première phase de diagnostic et une phase stratégique, une commission intercommunale est nécessaire pour valider la suite du processus. Les décisions doivent être acceptées sans amendement par toutes les communes participantes. La commission se réunira les 1er mai et 2 juillet à Vevey. Roche y participera pour représenter ses zones des Vernes et de la Coche, reconnues d'importance régionale. [Monsieur Blanc](#) se tient à disposition pour toute question.

[Madame la présidente](#) demande aux groupements de faire ses propositions pour les membres

Monsieur Maxime Crisinel propose au nom de l'entente [Madame Stéphanie Kholer, Monsieur Olivier Delavy, et Monsieur Pascal Mijajlovic](#) en tant que suppléant.

Monsieur Gilles Nagloo propose au nom du GDSR [Monsieur Paulo Teixeira, Monsieur Gilles Nagloo](#) et comme suppléante [Madame Linda Schiavone](#).

Monsieur [Olivier Delatrétaz](#) propose au nom de l'Alternative Rotzéranne [Monsieur Christian Delacrétaz](#).

8. Interpellation du GDSR « Pour avoir le droit de vivre en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale »

[Madame la Présidente](#) invite les membres du Conseil à se manifester en soutien à l'interpellation. Le quorum requis étant atteint (au moins cinq membres), l'interpellation est lue par [Monsieur Nagloo](#). Elle demande ensuite à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement ou à la prochaine séance.

[Monsieur le Municipal Julien Cattin](#) choisit de répondre séance tenante. Il précise tout d'abord les horaires d'accès à la porte d'entrée concernée, puis souligne l'importance d'un accès sans contrainte horaire aux défibrillateurs. La Municipalité étudie actuellement la possibilité de les rendre accessibles en tout temps. Il rappelle que le massage cardiaque reste primordial en cas d'urgence, et salue le rôle du réseau de premiers répondants (First Responders). À titre personnel, il annonce s'être engagé à rejoindre ce réseau et à suivre les formations nécessaires.

Enfin, il indique avoir demandé l'ajout du défibrillateur de La Rotzéranne sur le site de localisation des appareils disponibles, et remercie le Conseil pour cette interpellation

[Madame la présidente](#) demande au conseil s'il accepte la réponse de la municipalité et de classer l'interpellation. La réponse est acceptée à la majorité.



## 9. Communications de la Municipalité.

**Madame Aurélie Tulot, Syndique**, informe que le préavis 36-2024 (projet Duo) est désormais bien lancé. Le concours est en cours d'examen par la SIA, avec un lancement imminent. La délibération est prévue pour l'automne, avec un lauréat espéré d'ici fin 2025. La Commune sera représentée au jury par Madame Tulot et Monsieur Blanc.

**Monsieur Éric Portner, Municipal**, rappelle que la déchetterie est ouverte chaque samedi matin depuis le 1er mars, en alternance avec le ramassage. Il annonce également la reprise des travaux de réfection des chemins depuis le 10 mars ; la première étape devrait être achevée pour le 1er mai.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal**, informe que deux nouveaux bancs ont été installés au collège de Pré-Clos, suite à la demande d'un conseiller.

## 10. Divers.

**Monsieur Olivier Delacretaz, conseiller**, soulève l'état de dégradation de certaines routes communales causé par le passage de camions liés aux travaux du passage à faune à Yvorne.

**Monsieur Éric Portner, municipal**, confirme que de nombreux camions circulent entre le pont de Chambon et la gare. Un état des lieux a été réalisé, et les CFF ont été priés d'intervenir rapidement sur certains tronçons devenus dangereux, notamment pour les cyclistes. Concernant le passage à faune, la Municipalité a déjà bloqué un projet de passage non autorisé par la plaine à l'automne. Un entretien avec l'OFROU a eu lieu récemment : la commune a refusé le transit de 50 camions/jour par les chemins communaux. Les passages éventuels exceptionnels devront être encadrés, et des états des lieux seront réalisés en collaboration avec les CFF et l'OFROU.

**Monsieur Crisinel, conseiller**, remercie pour l'installation des bancs au collège de Pré-Clos, tout en suggérant qu'un des bancs puisse à terme être mis à l'abri pour les saisons froides.

**Monsieur Philippe Dufresne, conseiller**, propose que le procès-verbal soit désormais transmis par e-mail avec la convocation. La proposition est acceptée à la majorité.

**Monsieur Antonia Cassela, conseiller**, évoque la mise en vente d'une maison proche de la future garderie, potentiellement stratégique pour la commune.

**Madame la Syndique** répond que la Municipalité a examiné cette possibilité, mais qu'aucune affectation concrète ni rentabilisation n'est envisageable actuellement. Si la situation s'était présentée il y a deux ans, une intégration au projet de crèche aurait pu être considérée.

**Madame la Présidente** conclut la séance en rappelant la date du prochain Conseil : 14 mai 2025.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h35.**

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente



La Secrétaire